

Politique de la ville

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement de certains quartiers et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville.



CONTRAT DE VILLE 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 2 novembre 2020

Participer à l'appel à projets

Le Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de la Ville d'Aubagne s'articule autour de trois grands piliers et de priorités transversales.

Trois grands piliers

› Le pilier cohésion sociale

Les actions relevant du pilier cohésion sociale viseront à tisser « le » lien social et renforcer la solidarité intergénérationnelle, le mieux vivre-ensemble. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, du soutien à la parentalité, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et de la pratique d'activités physiques et sportives. Il développera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/hommes.

› Le pilier développement et insertion par l'activité économique

L'objectif de ce pilier consiste à offrir aux demandeurs des réponses innovantes et pertinentes en matière d'emploi et d'insertion, en complémentarité des outils de droit commun présents sur Aubagne. Sont plus particulièrement concernés les publics jeunes et féminins qu'il convient notamment de sensibiliser à l'entrepreneuriat, ses perspectives de créations d'emplois, de mise en réseaux... en intégrant bien entendu là encore la lutte contre les discriminations.

› Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Les actions relevant du pilier cadre de vie et renouvellement urbain tendent à améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants, notamment ceux du parc social. Elles visent à prendre en compte l'environnement, le développement durable et sont susceptibles de valoriser les habitants et l'image de leur quartier. Elles intègrent également la prévention de la délinquance et la tranquillité par une occupation pacifiée de l'espace public. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité.

Les priorités transversales obligatoires du contrat de ville

Quatre axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et être développés dans les actions proposées :

- La jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté

Les actions proposées devront correspondre aux spécificités de notre territoire et aux objectifs définis dans le cadre du Contrat de Ville.